

<http://www.afpen.fr/ENFIN-C-EST-OFFICIEL-Decret.html>



Arrêtés du 3 février 2017 fixant les modalités
d'organisation des concours de recrutement

ENFIN ! C'EST OFFICIEL :

Décret statutaire 2017-120

- Statut Psy-EN/Concours Psy-EN -

Date de mise en ligne :

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de

l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

[CLIQUER Le décret Journal officiel](#)

[CLIQUER education.gouv.fr/publication-du-decret-](http://education.gouv.fr/publication-du-decret-)

[CLIQUER 12 Arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale](#)

[CLIQUER 13 Arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation du concours réservé pour l'accès au corps des psychologues de l'éducation nationale](#)

[CLIQUER 14 Arrêté du 3 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires](#)

[CLIQUER 15 Arrêté du 3 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires](#)

[CLIQUER La nouvelle grille indiciaire des psychologues de l'Education nationale](#)